

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12 AOUT 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le douze août à 14 h30, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 05 août 2021 se sont réunis sous la présidence de M. Lionel FAYE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 4

Étaient présents : M. Lionel FAYE, MAIRE - M. Bernard CAPDEPUY, adjoint - M. Emmanuel FUENTES, M. Gérard PAILLOUX - CONSEILLERS.

Pouvoirs de :

Mme Sylvie CARLOTTO à M. Bernard CAPDEPUY

M. Patrick SIMON à M. Lionel Faye

Mme Corinne CASTAING à M. Bernard CAPDEPUY

M. Philippe CRETOIS à M. Lionel FAYE

Mme Florence GIROULLE à M. Emmanuel FUENTES

Absents excusés : M. Patrick PÉREZ - Mme Patricia SIMON - Mme Christiane FRANCESCHIN - Mme Muriel JOUNEAU - Mme Sandrine DUCHEMIN PINCOS - Mme Odile LOAEC - M. Joël ANTOINE - M. Kevin BRAULT - Mme Catherine LARGETEAU - Mme Marie-Christine KERNEVEZ

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal a désigné M. Bernard CAPDEPUY, secrétaire de séance.

* * *

ORDRE DU JOUR :

- Décisions du Maire

Délibérations :

- 1- Cession du car anciennement affecté au transport scolaire

Questions diverses

* * *

M. le Maire constate l'absence de plus du deux tiers des membres du Conseil municipal en exercice.

En raison de la crise sanitaire, le IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021, prévoit que « les organes délibérants des collectivités territoriales ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent »

M. le Maire déclare que le Conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer. Il renvoie la séance au lundi 16 août 2021 à 18 heures. Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.